

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 avril 2019	N° 2019-243

Convocation du 19 avril 2019

Aujourd'hui vendredi 26 avril 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, M. Pierre LOTHAIRE, M. Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à M. Alain ANZIANI
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Martine JARDINE à M. Jean TOUZEAU
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Marc LAFOSSE
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Michel POIGNONEC à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 10h15
M. Alain TURBY à M. Max COLES à partir de 11h20
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 11h30
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 11h45
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Dominique IRIART à partir de 11h55
M. Didier CAZABONNE à M. Guillaume GUARRIGUES à partir de 12h00
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia JARTY-ROY à partir de 12h15
M. Alain CAZABONNE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h20
M. Eric MARTIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 avril 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Bordeaux	N° 2019-243

Bordeaux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Jean Belcier - Rue d'Armagnac - Principe de déclassement - Approbation - Autorisation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Au sein du périmètre de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Jean Belcier dans l'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique, l'îlot 4.9 de la ZAC suppose le déclassement et la désaffectation d'une emprise d'environ 1 215 m² située rue d'Armagnac. Cette emprise se compose d'une portion de la rue d'Armagnac et de ses dépendances. Les travaux de réaménagement et de dévoiement actuellement en cours sont prévus pour être terminés à l'été 2019. L'emprise de voirie et les dépendances dont il est question ne sont pas nécessaires dans cette future configuration, en conséquence de quoi elles doivent faire l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement afin d'être pleinement rattachées à l'opération qui prendra place sur cet îlot.

Si les dépendances de voirie ont été identifiées dès la première version du protocole foncier conclu à l'époque entre l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique et la Communauté urbaine de Bordeaux, l'emprise de voirie sera, elle, intégrée à l'avenant n°4 du protocole, en cours d'élaboration.

Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot 4.9 dont 1 215 m² se situent sur le domaine public métropolitain, un permis de construire va prochainement être déposé. Il y a donc lieu d'assurer les conditions d'obtention de l'autorisation d'urbanisme et de fiabiliser la réalisation des phases d'études et pré-opérationnelles du projet immobilier, dans l'attente de la désaffectation effective de l'emprise publique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,

VU le Code de l'urbanisme, notamment l'article L. 318-1 et suivants,

VU le Code de la voirie routière et notamment son article L.141-3,

VU la délibération n°2011-0840 du 25 novembre 2011 approuvant le protocole de coordination des politiques publiques foncières entre l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique et la Communauté urbaine de Bordeaux,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'une demande de permis de construire doit prochainement être déposée sur l'îlot 4.9 de la ZAC après avoir été validée en commission métropolitaine des avant-projets,

CONSIDERANT que l'assiette de l'îlot 4.9 de la ZAC Saint-Jean Belcier comprend une emprise d'environ 1 215 m² située rue d'Armagnac et sur ses dépendances appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole,

CONSIDERANT que le protocole de coordination des politiques publiques foncières de 2011 entre l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique et la Communauté urbaine de Bordeaux prévoit que des « terrains divers » au croisement de la rue Carle Vernet et de la rue d'Armagnac figurent à la liste devant faire l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement de la part de Bordeaux Métropole,

CONSIDERANT que les travaux de réaménagement de la rue d'Armagnac sont désormais suffisamment avancés pour statuer sur le devenir du site,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le principe du déclassement d'une emprise de 1 215 m² située rue d'Armagnac sur la commune de Bordeaux dans le cadre de l'aménagement de l'îlot 4.9,

Article 2 : d'engager la procédure de désaffectation et de déclassement du domaine public en vue de la réalisation du projet objet de la demande de permis de construire,

Article 3 : d'autoriser le dépôt du permis de construire pour la réalisation de l'îlot 4.9 sur l'emprise publique dans l'attente de son déclassement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 avril 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 AVRIL 2019	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 30 AVRIL 2019	le Vice-président,
	Monsieur Michel DUCHENE